

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION - LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

FORMER LES PROFESSIONNELS DE DEMAIN

LE CONTRAT :

CDD en alternance période au centre de formation et période en entreprise, de 6 à 12 mois pouvant débuter à tout moment de l'année. Formation totalement gratuite pour l'alternant sous réserve de signature d'un contrat avec une entreprise du secteur.

L'ALTERNANCE :

Au centre de formation : cours théorique tous les lundis au centre (480 heures de formation) et connaissance du secteur CHRD

En entreprise : temps de travail et formation pratique au métier accompagné d'un tuteur

LE PUBLIC- ACCES :

Toute personne de plus de 16 ans, sans prérequis et demandeur d'emploi âgé de plus de 26 ans
Ouvert au personne à mobilité réduite.

METIERS ET DIPLÔMES :

CQP EMPLOYE D'ETAGE – CQP RECEPTION

TITRE PROFESSIONNEL SERVEUR DE RESTAURANT ou TITRE PROFESSIONNEL COMMIS DE CUISINE

CQP AGENT DE RESTAURATION – CQP CUISINIER – CQP BARMAN- CQP PLONGEUR

Possibilité de valider l'intégralité du diplôme ou un module d'un bloc de compétence

Possibilité de signer plusieurs contrat dans le but d'obtenir une spécialité (ex : service en salle puis bar)

APTITUDE : Intérêt pour le secteur CHRD. Capacités relationnelles et comportementales. Sens de l'organisation.

LA REMUNERATION : selon âge et profil de 53 % à 100 % du smic brut.

LES OBJECTIFS : *Acquisition d'une expérience professionnelle et d'un diplôme via l'alternance !*

Obtention d'un certificat de qualification Professionnel ou un titre professionnel, diplôme de niveau CAP BEP ou BAC selon le métier choisi.

CONTACT :

M. DIEUDONNE Régis, Référent pédagogique – 06 25 12 50 75 – fih88formation@gmail.com